

CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2013

Des réponses à une série de questions portant sur LE DROIT CIVIL
en relation avec les missions des collectivités territoriales

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.

↳ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

↳ Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**

Ce dossier contient 2 pages, y compris celle-ci

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (4 points)

Quelles sont les mesures de protection des personnes fragiles ? (autres que la tutelle et la curatelle). Développez votre réponse.

Question 2 (4 points)

La notion de droit de propriété et ses attributs. Développez votre réponse.

Question 3 (3 points)

Les effets extrapatrimoniaux du mariage. Développez votre réponse.

Question 4 (3 points)

Les différentes servitudes légales (constituées par autorité de la loi). Développez votre réponse.

Question 5 (2 points)

Le bail rural : définition et conditions de conclusion.

Question 6 (2 points)

Dans quelles conditions la personnalité juridique s'éteint-elle ?

Question 7 (1 point)

La consultation du registre d'état civil.

Question 8 (1 point)

Définir la notion de tutelle.